



DÉCOUVREZ LES PARCOURS DE FORMATION À L'OFPPPT



FORMATION DIPLÔMANTE

TU ES BACHELIER ?

TU AS LE NIVEAU BAC ?

TU AS LE NIVEAU DE LA 3^{ÈME} ANNÉE DU COLLÈGE ?

TU AS LE NIVEAU DE LA 6^{ÈME} ANNÉE DU PRIMAIRE ?

NIVEAU TECHNICIEN SPÉCIALISÉ
DURÉE DE LA FORMATION : 24 MOIS

NIVEAU TECHNICIEN
DURÉE DE LA FORMATION : 24 MOIS

NIVEAU QUALIFICATION
DURÉE DE LA FORMATION : 24 MOIS

NIVEAU SPÉCIALISATION
DURÉE DE LA FORMATION : 12 MOIS



DIPLÔME
Technicien spécialisé

DIPLÔME
Technicien

DIPLÔME
Qualification

DIPLÔME
Spécialisation

TU VEUX FAIRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ?



Passerelle externe

↳ École supérieure ou université

TU VEUX INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL ?



Technicien Spécialisé

↳ Intégrer le marché du travail

... Après avoir acquis une expérience professionnelle

↳ Accéder à un poste de responsabilité

TU VEUX POURSUIVRE TES ÉTUDES ?
OU
TU VEUX INTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL RAPIDEMENT ?

Passerelle interne

OU

DÉMARRE TON PARCOURS PROFESSIONNEL



FORMATION QUALIFIANTE

Tu es à la recherche d'un emploi ?
Tu souhaites acquérir de nouvelles compétences ?

Opte pour la formation qualifiante.

Formation de courte
durée de 3 à 9 mois



OFPPPT

La voie de l'avenir

GUIDE MÉTIERS



MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE ET À LA COMMUNAUTÉ



Suivez-nous sur www.khatwackia.ma



SCAN ME



DÉCOUVREZ LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE ET À LA COMMUNAUTÉ

FORMATION DIPLÔMANTE

TECHNICIEN SPÉCIALISÉ

Âge limite : 30 ans au maximum à la date de démarrage de la formation
Niveau scolaire minimum : Diplôme du Baccalauréat



EDUCATEUR SPÉCIALISÉ EN PETITE ENFANCE

Professionnel chargé d'accompagner et encadrer les enfants pour développer leurs compétences psychomotrices, linguistiques...

TECHNICIEN

Âge limite : 30 ans au maximum à la date de démarrage de la formation
Niveau scolaire minimum : 2^e année du Baccalauréat



AIDE EDUCATEUR EN PRÉSCOLAIRE

L'Éducateur Spécialisé en Préscolaire est chargé d'accompagner et encadrer les enfants pour développer leurs compétences psychomotrices, linguistiques...



AGENT SOCIO-EDUCATIF

Agent chargé d'assurer, en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire, la mise en œuvre du projet de prise en charge des personnes en difficulté sociale, familiale ou médico-sociale, en vue de la réalisation de leur projet de vie et de leur insertion ou réinsertion familiale et socio-économique.

FORMATION QUALIFIANTE



ASSISTANT À LA VIE FAMILIALE

L'AVF prend soin du foyer de ses employeurs par l'entretien courant de leur logement et de leur linge, en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. L'AVF contribue également au bien-être des personnes dont il-elle assure la garde - enfants, adolescents ou adultes en situation de dépendance - en respectant leur dignité, leur intégrité et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'AVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect et l'écoute de la personne. L'activité professionnelle de l'AVF se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle avec la personne concernée et/ou avec sa famille, tenant compte des attentes de chacun. Il/elle peut exercer en tant qu'autoentrepreneur auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, sur le marché de l'emploi.

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

L'AVS intervient dans la vie quotidienne de personnes en situation de dépendance : petite enfance ou du fait d'un handicap, d'une maladie ou du vieillissement, nécessitant pour ces raisons un accompagnement personnalisé.

L'AVS peut travailler le plus souvent à domicile, dans des structures d'accueil collectif de jeunes enfants, en maison de retraite, ou en établissements spécialisés, il / elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité d'un professionnel encadrant. À domicile, l'activité professionnelle se déroule dans le cadre d'une relation contractuelle avec la personne concernée et/ou avec sa famille, tenant compte des attentes de chacun.

L'AVS peut exercer en tant qu'autoentrepreneur auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, sur le marché de l'emploi.

PERSONNES ÂGÉES

Son intervention est adaptée aux besoins de la personne vieillissante, en situation de dépendance avérée ou pas. Les connaissances de la personne âgée, du processus de vieillissement et des pathologies qui peuvent s'en suivre, lui permettent d'adapter son accompagnement en privilégiant le maintien des acquis et l'aide à apporter à la personne en fonction de l'évolution des déficiences.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Son intervention est adaptée aux besoins à chaque personne en situation de handicap qu'il/elle accompagne, dans le respect de sa dignité, de son intégrité et de sa sécurité. Ses connaissances des différents handicaps lui permettent de bien cerner les problématiques rencontrées et de mettre en œuvre un accompagnement répondant aux besoins spécifiques de la personne concernée.

PETITE ENFANCE

Il exerce ses activités auprès de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Elle participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents. Elle établit avec les enfants, les parents et/ou les autres professionnelles une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.